

3.2 Diversifier les parcours au collège

L'ESSENTIEL

- Les élèves peuvent entamer un parcours en alternance dès la 4^e.
- Ils peuvent intégrer une nouvelle 3^e, dite « prépa-pro », qui les prépare à la voie professionnelle.
- Ces parcours personnalisés visent à remobiliser les élèves sur les apprentissages du socle commun, en alternant cours au collège et découverte des métiers et des formations.

➤ Des parcours en alternance ouverts aux élèves de 4^e

Ils concernent des **élèves volontaires** âgés d'au moins **14 ans**. Pour les périodes de découverte des métiers et des formations, les élèves sont accueillis en entreprise, en lycée professionnel, en lycée agricole ou en CFA. **Deux types de dispositifs** peuvent être organisés pour mieux répondre aux besoins des élèves :

- une alternance « légère », le **module d'alternance** ;
- une alternance « renforcée », l'**atelier de découverte** des métiers et des formations.

Après la 4^e, les élèves ont le choix de poursuivre leurs études :

- en 3^e générale ;
- en 3^e de découverte professionnelle six heures (DP6) ;
- en 3^e préparatoire aux formations professionnelles, « prépa-pro », expérimentée à la rentrée 2011 ;
- au sein d'un dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima).

Les élèves choisissent et préparent leur orientation avec le collège et leur famille. La décision d'orientation est soumise aux procédures habituelles en fin de 4^e.

Le module d'alternance

Les élèves qui suivent ce module bénéficient d'un **parcours personnalisé** d'environ une **demi-journée par semaine**, au cours duquel ils approfondissent leur parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF). Le reste de la semaine, ils restent dans leur classe ; leur emploi du temps ne change pas.

Si plusieurs élèves intègrent le module, des regroupements peuvent avoir lieu, soit dans le collège, soit entre plusieurs collèges d'un même réseau.

L'atelier de découverte des métiers et des formations

Pendant quatre à sept semaines, les élèves quittent temporairement leur classe pour suivre cet atelier. Leur temps est alors partagé entre la découverte des métiers et des formations et les enseignements dédiés à l'acquisition du palier 3 du socle commun. Les périodes de découverte des métiers et des formations prennent la forme de sessions de stages dont deux, au moins, en entreprise. Pendant toute la durée de l'atelier, l'élève reste rattaché à sa classe.



En 3^e « prépa-pro », une préparation aux formations professionnelles

La 3^e « prépa-pro » accueille **les élèves volontaires de 3^e en lycée professionnel**. Cette classe les aide à se remobiliser autour d'un projet de formation professionnelle. L'inscription en 3^e « prépa-pro » se fait sur demande de la famille et de l'élève, après avis du conseil de classe du troisième trimestre de 4^e.

Les élèves y découvrent plusieurs champs professionnels, lors de séquences de découverte des métiers et des formations au lycée professionnel ou au CFA. Des visites, des séquences d'observation, des stages d'initiation (voire d'application) en entreprise, en administration ou en association, sont aussi organisés.

Pour aider les établissements à élaborer des projets pédagogiques adaptés au contexte local, **les horaires sont en partie annualisés et globalisés**. La personnalisation du parcours scolaire est renforcée par l'instauration d'heures d'accompagnement personnalisé.



Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima)

D'une durée maximale d'un an, le Dima s'adresse aux élèves âgés d'au moins quinze ans qui souhaitent débiter une formation en alternance tout en gardant leur statut scolaire. Le Dima se déroule en centre de formation d'apprentis (CFA) ou au sein des unités de formation d'apprentis (UFA) des lycées professionnels avec des stages de huit à dix-huit semaines d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

Il fait découvrir aux élèves un environnement professionnel en adéquation avec leur projet d'entrée en apprentissage.